

INTRODUCTION

Dans la droite ligne du Rapport Général sur la Pauvreté, l'accord de coopération - conclu en 1998 entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions - définit la pauvreté comme une violation des droits de l'homme. En ce sens, la lutte contre la pauvreté ne peut en aucune manière se résumer à une acceptation résignée ou à une gestion d'un certain pourcentage d'exclus. Au contraire, elle exige de se concentrer sans relâche sur des objectifs ambitieux qu'il n'est certes pas facile d'atteindre. Ils visent le respect des droits fondamentaux et de la dignité de chaque être humain. Dans cette définition universaliste de la pauvreté, l'objectif final est l'abolition de toutes les formes d'exclusion, qu'elles soient sociales, économiques, culturelles ou politiques.

Tendre vers l'abolition de la pauvreté est une entreprise complexe et collective, qui exige la mobilisation de chacun. A l'échelle de ses compétences, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale entend apporter « une contribution au débat et à l'action politiques ».

Si l'ordre des textes suit une logique, celle-ci n'en demeure pas moins arbitraire. A ce sujet, aucun choix n'a jamais fait l'unanimité. On ne s'en étonnera guère : ceci illustre à quel point les droits de l'homme sont indivisibles et rappelle combien une approche globale et multidisciplinaire, évitant les mesures sélectives et compartimentées, s'impose.

Pour chaque sujet abordé, les textes vont du général au particulier : une orientation globale est déclinée en une série de résolutions pour lesquelles des pistes concrètes d'action sont proposées.

Par ailleurs, bien que la sécurité sociale ne soit pas abordée comme un thème, elle est omniprésente dans le rapport, traversant plus particulièrement les orientations sur le revenu, la fiscalité, le travail, la santé et l'élaboration des politiques. La sécurité sociale joue bien évidemment un rôle majeur dans la prévention de la pauvreté et de la précarité.

La concertation au sein du Service et les 10 ans du Rapport Général sur la Pauvreté

L'accord de coopération cité plus haut confie au Service la rédaction, tous les deux ans, d'un rapport contribuant à la cohérence de la lutte contre la pauvreté. Pour ce faire, le Service travaille avec des groupes de concertation permanents. C'est autour d'eux que s'articulent les travaux puisque les publications sont le fruit des débats et des réflexions menés en leur sein. Ces groupes de concertation s'inscrivent dans la durée: l'aspect temps est primordial pour que la confiance s'installe et qu'un dialogue durable ait lieu.

A cette méthode structurelle sont venues se greffer en 2005 d'autres rencontres ponctuelles, à l'occasion des 10 ans du Rapport Général sur la Pauvreté (RGP). En application de l'accord gouvernemental fédéral, le ministre de l'Intégration sociale et la Conférence interministérielle de l'intégration sociale ont en effet pris l'initiative d'un débat de société sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Belgique. Des rencontres décentralisées ont ainsi été organisées par la Fondation Roi Baudouin (FRB) dans les dix provinces et à Bruxelles. Le Service a été chargé d'apporter son soutien sur le plan du contenu : des notes de réflexion ont été préparées dans les groupes de concertation et ont servi de base de discussion lors de ces journées de rencontres. Le Service a également assisté à tous les moments provinciaux, prenant note des signaux, des accents, des témoignages ...

Ce rapport trouve donc son origine dans de multiples formes d'échange.

Le rapport 2005 : vers un agenda politique

Au départ, de nombreux acteurs ont émis des réticences, des doutes quant à l'utilité du processus de dialogue sur la pauvreté. A plusieurs reprises, ils ont affirmé que les demandes et les propositions transmises aux décideurs politiques ne reçoivent pas assez d'écho. Selon eux, trop de demandes de participation ne sont suivies d'aucun retour, ce qui tend à décrédibiliser la méthode du dialogue. Néanmoins, la plupart d'entre eux ont joué le jeu, espérant un débat effectif avec les responsables politiques.

Un concept concret et politique a dès lors été choisi pour ce rapport, dans la perspective de susciter un vrai débat. En d'autres termes, les attentes de ceux et de celles qui luttent au quotidien contre la pauvreté sont grandes.

Les noms des personnes ayant contribué à ce rapport figurent à la fin de cet ouvrage. Sans elles, il n'aurait jamais pu voir le jour. Qui sont ces nombreux témoins privilégiés ? Des personnes vivant dans la pauvreté et leurs organisations, des intervenants sociaux, des scientifiques, des chargés de formation, des collaborateurs politiques etc. Le Service tient à les remercier pour leur courage, le partage de leur expertise et leur implication dans ce processus.

Cette publication n'est pas une fin en soi. Comme indiqué dans le schéma figurant à la fin de ce rapport, ce dernier est remis à la Conférence interministérielle pour l'intégration sociale. Il revient aux gouvernements et parlements, ainsi qu'à leurs organes consultatifs, d'en assurer le suivi politique.

Vu l'objectif de cette édition et par souci de lisibilité, le nombre de références et de chiffres a été réduit au minimum. Si vous souhaitez des informations complémentaires, nous vous renvoyons aux inventaires bibliographiques récemment compilés par le Service. Ces listes thématiques de publications et rapports peuvent être consultées sur notre site web. Il contient également une rubrique 'Faits et chiffres'. Des statistiques provenant de sources diverses ont été utilisées pour répondre à un certain nombre de questions fréquemment posées en matière de pauvreté et d'exclusion sociale en Belgique.